



L'ENTRETIEN

Journal d'information des employé(e)s d'entretien de la STM

11 juillet 2025

Avancer d'un pas pour reculer de deux !

À l'automne 2024, la STM avait approché le Syndicat afin de pouvoir ouvrir partiellement le centre de transport Bellechasse avant janvier 2026. Le Syndicat avait alors signifié à la gestion qu'une lettre d'entente devrait être entérinée par les deux (2) parties pour permettre cette dérogation. Plusieurs mois ont passé et le Syndicat n'a reçu aucun projet de lettre d'entente. Sans suite de l'employeur, le dossier est donc resté en suspens.

Récemment, des membres de l'exécutif ont été convoqués à deux rencontres. La STM y a présenté sa vision pour l'ouverture partielle de Bellechasse à l'automne 2025, tout en annonçant son intention d'abolir tous les postes avec les horaires 12h des mécaniciens de véhicules lourds routiers (MVLR) et de les remplacer par des postes avec des horaires 10/4 de soir et de nuit, répartis dans les huit centres de transport.

Pourtant, lors de la dernière convention collective, l'employeur avait lui-même reconnu les inconvénients des horaires 10/4 (perte de productivité, absentéisme, difficulté de rétention) et voulait à tout prix les remplacer par des horaires de 12h. Le Syndicat avait accepté cette transition en échange de la protection du nombre de poste 5/2 et 10/4 de jour, ainsi que sur le maintien des cédules existantes (5/2, 10/4, 12h) pour les trois quarts de travail.

Après la signature de la dernière convention collective, l'employeur, satisfait de sa négociation, affirmait même que les horaires ne changeraient pas pour les vingt (20) prochaines années. Or, les gestionnaires ayant négociés ces ententes ont été remplacés par de nouveaux n'ayant pas participé aux discussions et qui ont dû les mettre en application. Rapidement les nouveaux gestionnaires ont remis en question les décisions prises par leurs prédécesseurs, allant jusqu'à les discréditer.

Depuis, ces nouveaux gestionnaires ont eux-mêmes été remplacés, perpétuant un discours de rupture sans tenir compte des raisons ayant mené aux choix précédents. Le Syndicat a rappelé à la table de négociation actuelle que les horaires des MVLR

sont protégés par la convention collective et ne peuvent être modifiés sans entente. Il est hors de question de laisser l'employeur agir unilatéralement.

Avec cette approche improvisée, la STM nous ramène sept (7) ans en arrière, sans plan clair, et à contre-courant de nos revendications.

Ce que nous pouvons confirmer :

- 68 postes 12h seront abolis (5 de jour, 63 de nuit) dans le prochain traitement;
- Environ 30 postes supplémentaires (5/2 et 10/4) seront aussi supprimés dans plusieurs centres;
- La STM va maintenir dans les huit (8) centres de transport un minimum de 185 postes 5/2 dont 100 de jour et 60 postes 10/4 de jour;
- Bien que les planchers de postes soient respectés, plusieurs salariés sur des horaires 12h devront passer à des horaires 10/4 de soir ou de nuit.

Dates à retenir :

- Début du mouvement : 12 août 2025;
- Nominations prévues : 12 septembre 2025;
- Date prévue des mouvements : 12 octobre 2025.

Restez à l'affût, nous vous tiendrons informés dès que nous aurons plus d'informations!

Notre solidarité, notre force !

Votre exécutif